

Guide de garantie limitée et d'assistance technique

- Déclaration de garantie
- Contrat de licence utilisateur final
- Informations concernant la sécurité
- Informations sur l'assistance technique

Avant de contacter le Centre d'aide à la clientèle de HP, il est important d'avoir les informations suivantes à portée de main.

Nous vous invitons à prendre note des informations suivantes concernant votre ordinateur en vue d'y faire référence ultérieurement.

Les quatre premiers éléments de la liste (numéro de modèle, numéro de produit, numéro de série et numéro de version logicielle) peuvent être affichés en appuyant simultanément sur les touches Ctrl, Alt et S du clavier.

Numéro de modèle : _____

Numéro de produit (système) : _____

Numéro de série : _____

Numéro de version logicielle : _____

Système d'exploitation : _____

Date d'achat : _____

Garantie limitée sur le matériel

Produit HP

Durée

Matériel

Garantie limitée d'un an

Généralités

Cette garantie limitée sur le matériel vous est fournie par Hewlett-Packard, fabricant, et vous donne en tant que client des droits de garantie limitée explicites. Reportez-vous au site Web de HP pour une description détaillée de vos droits sous couvert de cette garantie. Vous pouvez également posséder des droits supplémentaires suivant la législation locale vous étant applicable ou en présence d'un accord écrit avec HP.

HP EXCLUT TOUT AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE SPÉCIFIQUEMENT TOUTE GARANTIE OU CONDITION NON STIPULÉE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LÉGISLATION LOCALE DANS LES JURIDICTIONS SITUÉES HORS DES ÉTATS-UNIS, HP DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE CARACTÈRE ADÉQUAT À LA COMMERCIALISATION OU DE CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER. POUR TOUTES LES TRANSACTIONS EFFECTUÉES AUX ÉTATS-UNIS, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE CARACTÈRE ADÉQUAT À LA COMMERCIALISATION OU DE CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSÉMENT STIPULÉE PLUS HAUT. CERTAINS ÉTATS, PAYS OU RÉGIONS NE PERMETTENT PAS LA LIMITATION DE LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE OU N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES SUBSÉQUENTS OU ACCESSOIRES POUR DES BIENS DE CONSOMMATION. DANS CES ÉTATS, PAYS OU RÉGIONS, IL SE PEUT QUE CERTAINES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUENT PAS À VOTRE CAS.

HORMIS DANS LES CAS OÙ LA LOI L'AUTORISE, LES MODALITÉS DE CETTE GARANTIE NE CONSTITUENT PAS UNE EXCLUSION, UNE RESTRICTION NI UNE MODIFICATION, MAIS S'AJOUTENT AUX DROITS RÉGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE DE CE PRODUIT.

La présente garantie limitée est applicable dans tous les pays ou régions et peut être mise en vigueur dans tout pays ou région où la société HP ou ses prestataires de services agréés proposent un service de garantie pour le même numéro de modèle de produit, soumis aux conditions de la présente garantie limitée. Cette garantie limitée de HP est subordonnée à toutes les lois et réglementations applicables, y compris pour les lois et réglementations relatives à l'exportation et à l'importation aux États-Unis ou d'autres pays.

Selon les termes du programme mondial de garantie limitée HP, les produits achetés dans un pays ou région peuvent être transférés vers un autre pays ou région dans lequel HP ou l'un de ses prestataires de services agréés disposent d'un service après-vente pour le même numéro de modèle de produit, et ce, sans en annuler la garantie. Les termes de la garantie, la disponibilité du service et les délais de traitement peuvent varier d'un pays ou d'une région à l'autre. Le délai de traitement pour un service de garantie standard peut également être modifié du fait de la disponibilité locale des pièces. Si c'est le cas, votre prestataire de services agréé HP peut vous procurer plus de détails.

HP n'est en aucun cas responsable des éventuels droits de douane ou taxes occasionnés lors du transfert des produits. Le transfert des produits peut être soumis à des contrôles à l'exportation à la demande du gouvernement des États-Unis ou d'autres gouvernements.

Cette garantie limitée ne s'applique qu'aux produits matériels de marque HP ou Compaq vendus ou loués par Hewlett-Packard Company, ses filiales, des sociétés affiliées, ses revendeurs agréés ou ses distributeurs nationaux/régionaux (collectivement désignés dans cette garantie limitée sous le nom « HP ») avec cette garantie limitée. Le terme « Produit matériel HP » ne concerne que les composants matériels et les micrologiciels (« firmware ») requis. Le terme « Produit matériel HP » N'INCLUT PAS les applications logicielles, produits ou périphériques de marque autre que HP. Tout produit non HP ou périphérique de marque autre que HP et n'appartenant pas à la définition de Produit matériel HP, tel qu'un système de stockage, moniteur, périphérique ou imprimante, est fourni « EN L'ÉTAT » sans garantie de HP. À noter cependant que les fabricants, fournisseurs ou diffuseurs de ces produits indépendants de HP peuvent vous procurer directement leurs propres garanties.

HP garantit que les Produits matériels HP que vous avez achetés ou loués auprès de HP ne présenteront aucun défaut de matériel ou de main-d'œuvre durant la période de validité de la garantie limitée, dans la mesure où ils sont utilisés normalement. La Période de garantie limitée commence à la date d'achat ou de location auprès de HP, ou dès la fin de l'installation par HP. Votre reçu daté de vente ou de livraison, indiquant la date d'achat ou de location du produit, constitue votre preuve de date d'achat ou de location. Vous aurez peut-être à fournir une preuve d'achat ou de location avant de recevoir un service sous garantie. Vous avez droit au service sous garantie prévu dans les modalités et conditions de ce document si une réparation de votre Produit matériel HP est nécessaire durant la période de validité de la garantie limitée.

Sauf indication contraire et dans la mesure autorisée par la législation locale, les Produits matériels HP neufs peuvent être fabriqués à l'aide de matériel neuf ou de matériel précédemment utilisé équivalent à du matériel neuf en termes de performances et de fiabilité. HP peut décider de réparer ou de remplacer tout Produit matériel HP par (a) un produit ou une pièce de rechange neuf ou usagé équivalent à du matériel neuf en termes de performances et de fiabilité, ou par (b) un produit équivalent dans le cas d'un produit original en fin de série. Les pièces de rechange sont garanties contre tout défaut de matériau ou de main-d'œuvre pendant quatre-vingt-dix (90) jours ou jusqu'à la fin de la période de validité de la garantie limitée du Produit matériel HP qu'elles remplacent ou dans lequel elles sont utilisées, selon la plus longue de ces deux périodes.

Durant la période de validité de la garantie limitée, HP pourra réparer ou remplacer à sa discrétion tout composant ou matériel présentant des vices de matériel et de fabrication. Les composants et les produits matériels enlevés dans le cadre de cette garantie limitée deviennent propriété de HP. Dans l'éventualité peu probable où votre Produit matériel HP présenterait des erreurs ou défauts récurrents, la société HP pourra à son entière discrétion décider (a) de vous fournir un modèle de remplacement de son choix identique ou équivalent en termes de performances à votre Produit matériel HP, ou (b) de vous rembourser intégralement le prix d'achat ou de location (déduction faite des intérêts) en lieu et place d'un échange. Ces clauses constituent votre recours exclusif en cas de défectuosité du produit.

Exclusions

La société HP ne garantit pas le fonctionnement sans interruption ou sans erreur de ce produit. La société HP n'est pas responsable des dommages résultant du fait que vous n'avez pas suivi les instructions destinées au Produit matériel HP.

La présente garantie limitée ne s'applique pas aux consommables ; elle s'annule lorsque le numéro de série du produit a été enlevé, ou lorsque ce produit a été endommagé ou rendu inopérant (a) par un accident, une utilisation inappropriée ou abusive, une contamination, un entretien ou un étalonnage inadéquats, ou par toute autre cause étrangère ; (b) à la suite d'un fonctionnement excédant les paramètres d'utilisation définis dans la documentation expédiée avec le produit ; (c) à cause de logiciels, d'interfaçages, de pièces ou de fournitures non fournis par HP ; (d) à cause d'un mauvais entretien ou d'un lieu d'installation mal préparé ; (e) à la suite d'une contamination par virus ; (f) à la suite d'une perte ou de dommages survenus en transit ; ou (g) à cause d'une modification ou d'une intervention effectuées par une tierce partie, c.-à-d. qui n'est pas (i) HP, (ii) un centre de services agréé HP, ou (iii) une installation par vous-même de pièces HP remplaçables ou de pièces homologuées par HP lorsqu'elles sont disponibles pour votre produit dans la région/le pays du service.

VOUS DEVEZ RÉALISER PÉRIODIQUEMENT DES COPIES DE SÉCURITÉ DES DONNÉES ENREGISTRÉES SUR VOTRE DISQUE DUR OU D'AUTRES SUPPORTS DE STOCKAGE, POUR VOUS PROTÉGER CONTRE LES RISQUES DE PANNE, D'ALTÉRATION OU DE PERTE DE DONNÉES. AVANT DE RETOURNER UN APPAREIL POUR LE FAIRE RÉPARER, N'OUBLIEZ PAS DE RÉALISER UNE COPIE DE SÉCURITÉ DE VOS DONNÉES ET D'Y ENLEVER TOUTES VOS INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, PRIVÉES ET PERSONNELLES. HP N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ET PERTES DE DONNÉES AFFECTANT UN PROGRAMME, DES DONNÉES OU UN SUPPORT DE STOCKAGE AMOVIBLE. LA SOCIÉTÉ HP N'EST PAS RESPONSABLE DE LA RESTAURATION OU DE LA RÉINSTALLATION DES PROGRAMMES ET DONNÉES AUTRES QUE LES LOGICIELS INSTALLÉS PAR ELLE LORS DE LA FABRICATION DU PRODUIT. IL SE PEUT QUE LES DONNÉES DES UNITÉS RENVOYÉES POUR RÉPARATION SOIENT EFFACÉES DU DISQUE DUR ET QUE LES PROGRAMMES SOIENT RESTAURÉS À LEUR ÉTAT INITIAL.

Recours exclusif

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LÉGISLATION LOCALE, CES MODALITÉS ET CONDITIONS CONSTITUENT L'ACCORD COMPLET ET EXCLUSIF DE GARANTIE ENTRE VOUS ET LA SOCIÉTÉ HP CONCERNANT LE PRODUIT MATÉRIEL HP QUE VOUS AVEZ ACHETÉ OU LOUÉ. CES MODALITÉS ET CONDITIONS REMPLACENT TOUS LES ACCORDS ET REPRÉSENTATIONS ANTERIEURES, Y COMPRIS LES REPRÉSENTATIONS FAITES DANS LA DOCUMENTATION PUBLICITAIRE HP ET LES CONSEILS AYANT PU ÊTRE DONNÉS PAR HP OU UN AGENT OU EMPLOYÉ DE HP, EN RAPPORT AVEC VOTRE ACHAT OU VOTRE LOCATION D'UN PRODUIT MATÉRIEL HP. Aucune modification aux conditions de cette garantie limitée n'est valide à moins d'être faite par écrit et de porter la signature d'un représentant autorisé de la société HP.

EN VERTU DE VOTRE CONTRAT D'ACHAT, IL SE PEUT QUE VOUS DISPOSIEZ DE DROITS LEGAUX SUPPLEMENTAIRES A L'ENCONTRE DE VOTRE VENDEUR. CEUX-CI NE SONT AUCUNEMENT AFFECTES PAR LA PRESENTE GARANTIE DU FABRICANT HP.

En particulier, si vous êtes un consommateur domicilié en France (départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) inclus dans la limite des textes qui leur sont applicables), le vendeur reste tenu à votre égard des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

Code de la consommation :

« Art. L. 211-4. - Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

« Art. L. 211-5. - Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

« Art. L. 211-12. - L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Code civil :

« Code civil Article 1641 : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

« Code civil Article 1648 : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Limitation de responsabilité

DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ LE PRODUIT MATÉRIEL HP NE FONCTIONNERAIT PAS COMME GARANTI PRÉCÉDEMMENT, LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE LA SOCIÉTÉ HP DANS LE CADRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE EST EXPRESSÉMENT LIMITÉE AU MOINDRE DU PRIX D'ACHAT PAYÉ POUR LE PRODUIT OU DU COÛT DE RÉPARATION OU REMPLACEMENT DES COMPOSANTS MATÉRIELS DONT LE FONCTIONNEMENT EST DÉFECTUEUX DANS DES CONDITIONS D'UTILISATION NORMALE.

SAUF DANS LES CAS INDIQUÉS CI-DESSUS, LA SOCIÉTÉ HP NE PEUT ÊTRE EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE DE QUELQUE DOMMAGE QUE CE SOIT CAUSÉ PAR LE PRODUIT OU LA NON-PERFORMANCE DU PRODUIT, CE QUI COMPREND LES PERTES DE PROFITS OU D'ÉCONOMIES, AINSI QUE LES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS ET CONSÉCUTIFS. LA SOCIÉTÉ HP N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUTE RÉCLAMATION FAITE PAR UNE TIERCE PARTIE OU PAR VOUS POUR UNE TIERCE PARTIE.

CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUE PEU IMPORTE QU'UN DÉDOMMAGEMENT SOIT RECHERCHÉ OU QU'UNE RÉCLAMATION SOIT FAITE DANS LE CADRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE, DANS LE CADRE D'UNE ACCUSATION DE DÉLIT (Y COMPRIS SOUS FORME DE NÉGLIGENCE ET DE RESPONSABILITÉ STRICTE RELATIVE AU PRODUIT), DANS LE CADRE D'UNE RÉCLAMATION RELATIVE À UN CONTRAT OU DANS LE CADRE DE TOUTE AUTRE RÉCLAMATION. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ NE PEUT PAS ÊTRE ANNULÉE OU AMENDÉE PAR QUI QUE CE SOIT. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DEMEURE EN VIGUEUR MÊME SI VOUS AVISEZ HP OU UN REPRÉSENTANT AGRÉÉ DE HP DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CEPENDANT, CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ NE S'APPLIQUE PAS AUX RÉCLAMATIONS CONCERNANT DES BLESSURES.

CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ VOUS ACCORDE DES DROITS JURIDIQUES PRÉCIS, MAIS IL SE PEUT QUE VOUS AYEZ ÉGALEMENT D'AUTRES DROITS SELON VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE. POUR EN SAVOIR PLUS SUR VOS DROITS, IL VOUS EST CONSEILLÉ DE CONSULTER LES LOIS EN VIGUEUR DANS VOTRE PAYS OU RÉGION.

Période de garantie limitée

La période de garantie limitée d'un Produit matériel HP est une période fixe et déterminée débutant à la date d'achat. La date indiquée sur votre reçu de vente correspond à la date d'achat, sauf indication contraire par écrit de HP ou de votre revendeur.

Types de services de garantie

Afin de permettre à HP de vous fournir la meilleure assistance et les meilleures prestations possibles pendant la Période de garantie limitée, il se peut qu'il vous soit demandé de vérifier des configurations, d'installer les micrologiciels (firmware) ou mises à jour logicielles les plus récents, d'exécuter un diagnostic HP ou d'utiliser les solutions d'assistance à distance HP lorsque cela est possible.

HP vous recommande fortement d'utiliser ou d'accepter l'utilisation des technologies d'assistance disponibles fournies par HP. Si vous choisissez de ne pas utiliser les possibilités d'assistance à distance, vous pouvez encourir des frais supplémentaires suite aux exigences d'assistance technique accrues en résultant. Les types de services d'assistance sous garantie pouvant concerner le Produit matériel HP que vous avez acheté sont indiqués ci-dessous.

Service en atelier

Pendant la période de garantie, vous pouvez apporter votre ordinateur pour réparation du matériel chez un fournisseur de services HP agréé.

Service de réparation par l'utilisateur

Dans les pays ou régions où cette option est disponible, votre garantie limitée HP peut comprendre un service de réparation sous garantie par l'utilisateur. Le cas échéant, HP déterminera à son entière discrétion si la réparation par l'utilisateur est la méthode appropriée pour la réparation sous garantie. Si c'est le cas, HP vous expédiera directement des pièces de rechange afin de mener à bien la réparation sous garantie de votre Produit matériel HP. Cela représente un gain de temps de réparation considérable. Une fois que vous avez contacté HP et que le diagnostic de l'erreur a établi que le problème pouvait être résolu à l'aide d'une pièce échangeable par l'utilisateur, cette dernière vous sera directement expédiée. Vous remplacerez alors la pièce défectueuse par la pièce reçue suivant les instructions fournies et les indications de la documentation. Si une assistance supplémentaire vous est nécessaire, appelez alors le Centre d'assistance à la clientèle HP. Un technicien vous aidera alors par téléphone. Dans les cas où la pièce de remplacement doit être retournée à HP, vous devez l'expédier dans un délai imparti, habituellement sous quinze (15) jours. La pièce défectueuse doit être expédiée accompagnée de la documentation correspondante dans l'emballage fourni pour l'expédition. Si le produit défectueux n'est pas retourné à HP, le remplacement peut vous être facturé. Lors d'une réparation par l'utilisateur, HP prend en charge tous les frais d'expédition et de retour des pièces, et détermine le transporteur à utiliser. Si la réparation par l'utilisateur vous est applicable, veuillez vous reporter aux indications concernant votre Produit matériel HP particulier. Vous pouvez également obtenir plus de détails sur ce service de garantie sur le site Web de HP, à l'adresse suivante :

<http://www.hp.com/support>

Service de garantie par expédition postale

Votre garantie limitée HP peut comprendre un service de réparation par expédition postale. Selon les termes du service de réparation par expédition postale, il relève de votre responsabilité d'acheminer votre Produit matériel HP à un centre de réparation agréé pour obtenir une réparation sous garantie. Vous devez régler à l'avance tous les frais d'expédition, taxes ou droits liés au transport du produit jusqu'au centre de réparation puis à son retour jusqu'à vous. Vous êtes entièrement responsable de la réalisation d'un emballage approprié de l'appareil afin de protéger celui-ci contre tout dommage pendant le transport jusqu'au centre de réparation.

Vous êtes également responsable de l'assurance de tout produit expédié et du risque de perte au cours du transport. HP vous réexpédiera le produit réparé et prendra en charge tous les frais d'assurance et de logistique liés au transport des produits jusqu'à vous.

Service de garantie : Collecte du produit

Dans les pays ou régions pour lesquels elle est applicable, votre garantie limitée HP peut inclure un service de collecte du produit. Conformément aux termes de ce service, HP passera prendre à votre domicile ou bureau l'appareil en panne, le réparera, puis vous le retournera. HP prendra en charge tous les frais de réparation, de logistique et d'assurance occasionnés lors de cette procédure. Le client est entièrement responsable de la réalisation d'un emballage approprié du produit matériel afin de protéger celui-ci contre tout dommage pendant le transport jusqu'au centre de réparation.

Services supplémentaires

HP propose diverses options d'assistance et de services supplémentaires pour votre produit, auxquelles vous pouvez souscrire localement. Certains services d'assistance ou produits associés peuvent cependant ne pas être disponibles dans tous les pays ou régions. Pour plus de renseignements sur la disponibilité des services supplémentaires et sur leur coût, reportez-vous au site Web de HP à l'adresse suivante :

<http://www.hp.com/support>

Garanties limitées sur les options et les logiciels

Les termes et conditions de la Garantie limitée applicables à la majorité des options de marque HP (« Options HP ») sont décrites dans la Garantie limitée applicable à l'Option HP et incluses dans l'emballage de produit de l'Option HP. Si votre Option HP est installée dans un Produit matériel HP, HP peut fournir un service de garantie d'une durée correspondant soit à la période précisée dans les documents de garantie fournis avec l'Option HP (« Période de garantie limitée de l'option HP »), soit à la durée pendant laquelle le Produit matériel HP dans lequel l'Option HP reste sous garantie, la plus longue de ces périodes étant prise en considération, dans la limite de trois (3) ans à compter de la date d'achat de l'Option HP. La Période de garantie limitée de l'option HP commence à partir de la date d'achat auprès de HP ou d'un revendeur HP agréé. La date d'achat de l'Option HP indiquée sur votre reçu d'achat ou de livraison correspond à la date de début de la garantie. Reportez-vous à la Garantie limitée de l'option HP pour plus de détails. Les options autres que HP sont fournies en l'état. Cependant, les fabricants et fournisseurs autres que HP peuvent vous proposer des garanties directement.

LES PRODUITS LOGICIELS, Y COMPRIS LES PRODUITS LOGICIELS, GRATIENS (« FREEWARE ») TELS QUE DÉFINIS CI-DESSOUS ET LE SYSTÈME D'EXPLOITATION PRÉINSTALLÉS PAR HP, SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » ET AVEC TOUS LEURS VICÉS, SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DES TERMES DU CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL DU LOGICIEL, DE LA LICENCE D'UTILISATION DU PROGRAMME OU DES LOIS LOCALES EN VIGUEUR. HP DÉCLINE EXPLICITEMENT TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE, IMPLICITE OU STATUTAIRE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER TOUTE GARANTIE DE TITRE ET DE NON CONTREFAÇON, AINSI QUE TOUTE GARANTIE, OBLIGATION OU CONDITION IMPLICITE DE CARACTÈRE ADÉQUAT À LA COMMERCIALISATION, D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE VIRUS. Certains états ou juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou la limitation de la durée de ces dernières. Dans ce cas, les restrictions énumérées plus haut peuvent ne pas s'appliquer à votre cas dans leur intégralité. SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES, HP OU SES FOURNISSEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES POUR QUELQUE DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT, ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF QUE CE SOIT (Y COMPRIS ET DE MANIÈRE NON EXHAUSTIVE AUX DOMMAGES LIÉS À LA PERTE DE BÉNÉFICES OU D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU NON, À L'INTERRUPTION D'EXPLOITATION, AUX BLESSURES DE PERSONNES OU AUX ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE LIÉS EN QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT, À L'UTILISATION OU L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE PRODUIT LOGICIEL), ET CE MÊME SI HP OU SES FOURNISSEURS ONT ÉTÉ AVERTIS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ET QUE LA SOLUTION PRÉVUE ÉCHOUE DANS SON OBJECTIF ESSENTIEL. Certains états ou juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects, et il se peut que les restrictions ou exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas à vous.

Les seules obligations de la société HP concernant les logiciels distribués par elle sous la marque HP sont énoncées dans le contrat de licence utilisateur final correspondant ou dans la licence d'utilisation du programme fournie avec ce logiciel. Si au cours des trente (30) jours suivant l'achat, le support de stockage amovible contenant le logiciel et fourni par HP s'avérait défectueux ou comporter un défaut de façon, votre unique recours sera de retourner le support amovible à HP pour obtenir un échange. Supports amovibles – bandes vierges : veuillez vous référer au site Web suivant :

<http://h20000.www2.hp.com/bizsupport/TechSupport/Document.jsp?objectID=lpg50101>

Il est de votre entière responsabilité de contacter les fabricants ou fournisseurs extérieurs à HP au sujet de leur garantie.

Assistance technique limitée à la configuration initiale pour le logiciel fourni

Une assistance technique limitée est disponible pour le logiciel pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'achat ou de location. Votre reçu daté de vente ou de livraison, indiquant la date d'achat ou de location, constitue votre preuve de date d'achat ou de location. Vous aurez peut-être à fournir une preuve d'achat ou de location avant de recevoir une assistance technique limitée pour le logiciel.

L'assistance technique limitée pour le logiciel n'est disponible que pour le logiciel préinstallé par HP sur l'ordinateur.

L'assistance technique limitée pour le logiciel inclut les services suivants :

- Assistance au client pour réinstaller un système d'exploitation préinstallé.
- Assistance au client pour désinstaller et réinstaller tout logiciel préinstallé.
- Interprétation des messages d'erreur liés au système d'exploitation ou au logiciel préinstallé.

Si vous avez besoin d'aide pour utiliser le logiciel HP, consultez le site Web de HP à l'adresse **<http://www.hp.com/support>**

Si vous avez besoin d'aide pour utiliser un logiciel provenant de fournisseurs tiers, reportez-vous à l'aide en ligne fournie avec le logiciel ou au site Web du fournisseur, si celui-ci est disponible.

Des services d'assistance technique payants pour le logiciel peuvent être disponibles.

Systèmes d'exploitation et applications freeware (« gratuits »)

HP ne fournit aucune assistance technique pour les logiciels fournis sous licence publique par des tierces parties, notamment les systèmes d'exploitation ou applications Linux (« freeware » ou « gratuits »). L'assistance technique pour les gratuits fournis avec les Produits matériels HP est prise en charge par l'éditeur du gratuit. Reportez-vous aux informations concernant l'assistance technique pour le gratuit (système d'exploitation ou application) fournies avec votre Produit matériel HP.

Coordonnées de HP

Si le produit cessait de fonctionner au cours de la Période de garantie limitée et que les indications de sa documentation ne permettaient pas de résoudre le problème, vous pouvez obtenir une assistance de la manière suivante :

- Identifiez le centre d'assistance HP le plus proche de votre domicile en consultant le site Web **<http://www.hp.com/support>**
- Contactez votre revendeur agréé HP ou votre prestataire de services agréé ; veuillez à disposer des renseignements suivants avant d'appeler HP :
 - Numéro de série du produit, nom et numéro du modèle
 - Messages d'erreur (s'il y a lieu)
 - Extensions optionnelles
 - Système d'exploitation
 - Logiciels ou matériel provenant de fournisseurs tiers
 - Questions détaillées

Vérification des droits à la garantie et à l'assistance technique

Pour obtenir des renseignements concernant la garantie, les services, l'assistance technique et les informations sur les produits, veuillez consulter le site

<http://www.hp.com/support>

CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL

L'INSTALLATION, LA COPIE, LE TÉLÉCHARGEMENT OU TOUTE AUTRE UTILISATION DU PRODUIT LOGICIEL PRÉINSTALLÉ SUR CET ORDINATEUR SIGNIFIE VOTRE ACCEPTATION DES TERMES DE CE CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LES CLAUSES DE CETTE LICENCE, VOTRE SEUL RECOURS CONSISTE À RETOURNER SOUS 14 JOURS ET DANS SON INTÉGRALITÉ LE PRODUIT NON UTILISÉ (MATÉRIEL ET LOGICIEL) À VOTRE REVENDEUR, PUIS À DEMANDER UN REMBOURSEMENT SELON LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DU LIEU D'ACHAT. Pour tout autres informations complémentaires ou pour demander un remboursement intégral de l'ordinateur, veuillez votre contacter votre point de vente local (le vendeur).

Informations concernant la sécurité

Pour plus d'informations, reportez-vous au document *Informations concernant la réglementation et la sécurité* dans le dossier Manuels de l'utilisateur. Cliquez sur **Démarrer, Tous les programmes**, puis sur **Manuels de l'utilisateur**.



AVERTISSEMENT : Afin d'éviter tout risque de choc électrique ou de dommages à votre équipement :

- **Ne désactivez pas la fiche de mise à la terre du cordon d'alimentation. La mise à la terre est une caractéristique de sécurité importante.**
- **Branchez le cordon d'alimentation dans une prise mise à la terre à laquelle vous pouvez facilement accéder à tout moment.**
- **Mettez l'équipement hors tension en débranchant le cordon d'alimentation de la prise électrique. Afin d'éviter une exposition directe au rayon laser, ne tentez pas d'ouvrir le boîtier du lecteur de CD-ROM ou de DVD.**



AVERTISSEMENT : L'ordinateur peut être très lourd ; assurez-vous d'adopter une position ergonomique adéquate lors de sa manipulation.



AVERTISSEMENT : Pour réduire les risques de blessures graves, lisez le *Guide de sécurité et ergonomie du poste de travail*. Le manuel est disponible sur le Web à l'adresse <http://www.hp.com/ergo>

Informations sur l'assistance technique

N'oubliez pas d'enregistrer votre achat !

Allez à : <http://register.hp.com>

Obtenir de l'aide

Suivez les instructions ci-dessous lorsque vous avez besoin d'aide

- 1** Si vous avez besoin d'aide pour installer et utiliser votre ordinateur, consultez l'affiche d'installation et la documentation accompagnant le produit.
- 2** Utilisez le Centre d'aide et de support pour répondre à vos questions concernant le matériel et les logiciels. Cliquez sur **Démarrer**, puis choisissez **Aide et support**. Le Centre d'aide et de support vous apportera des informations utiles concernant le dépannage, vous pourrez y trouver :
 - Un support par e-mail.
 - Des conversations en temps réel avec des spécialistes de l'assistance technique HP qualifiés.
 - Des numéros de téléphone du support technique.
- 3** Si vous pensez que le problème que vous rencontrez est d'ordre matériel et avant de contacter le Centre d'aide à la clientèle, utilisez l'outil de diagnostic du matériel préinstallé sur votre ordinateur. Cliquez sur **Démarrer, Tous les programmes, Outils et Aide**, puis **Outils de diagnostic du matériel**.
- 4** Pour obtenir une aide en ligne, allez sur le site Web du Centre d'aide à la clientèle HP à l'adresse suivante : <http://www.hp.com/cposupport/loc/regional.html>

5 Si vous n'arrivez pas à résoudre le problème, appelez d'abord votre revendeur de votre ordinateur puis, dans un second temps, contactez le Centre d'aide à la clientèle HP en composant le **0969 320 435**

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 18 h 00, le samedi de 10 h 00 à 16 h 00.

Bureau HP

France

Hewlett-Packard France, SAS
80 rue Camille Desmoulins
92788 Issy les Moulineaux Cedex 9

Protégez votre investissement

Si cela est disponible dans votre pays ou région, vous pouvez prolonger votre garantie standard pendant deux années supplémentaires en achetant l'extension de garantie HP. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur notre site Web :

<http://www.hp.com/be/extension-garantie>

Vous manque-t-il certains éléments ?

Vérifiez le contenu de l'emballage de votre ordinateur après votre achat. Si l'un des éléments attendus est manquant, vous disposez de 30 jours à partir de la date d'achat pour contacter le point de vente et obtenir un remplacement. À l'issue de cette période, il se peut que vous ayez à payer pour l'obtention de ces éléments.

Caractéristiques de l'espace du disque dur

Le lecteur de disque dur des ordinateurs Hewlett-Packard et Compaq sur lesquels le système d'exploitation Microsoft® Windows® est préinstallé peut sembler plus petit que ce indiqué sur la fiche technique du produit, dans la documentation ou sur l'emballage. Les fabricants et les documents commerciaux utilisent le système décimal (base 10) pour décrire la capacité d'un disque dur. Microsoft Windows ainsi que d'autres logiciels, tels que FDISK, utilisent quant à eux le système binaire (base 2).

En notation décimale, un méga-octet (Mo) correspond à 1 000 000 d'octets, et un giga-octet (Go) à 1 000 000 000 d'octets. En notation binaire, un méga-octet correspond à 1 048 576 octets, et un giga-octet à 1 073 741 824 octets. Cette différence entre les deux systèmes de mesure peut entraîner une variation entre la capacité. La capacité de stockage du disque correspond à la capacité indiquée dans la documentation.

Microsoft Windows indique une capacité inférieure dans l'Explorateur Windows et dans la fenêtre Poste de travail car il affiche les informations concernant une seule partition à la fois. L'une des partitions contient les informations nécessaires à la récupération système.

Remarque concernant les systèmes configurés avec 4 Go de mémoire

Pour les ordinateurs dotés d'un système d'exploitation 32 bits, au-dessus de 3 Go, il se peut qu'une partie de la mémoire ne soit pas disponible à cause des exigences des ressources système.

Cette limitation ne se limite pas aux systèmes HP et Compaq. La mémoire au-dessus de 3 Go est utilisée pour les ressources système.

Confirmation de la mémoire totale

Le BIOS système affiche l'intégralité des 4 Go de mémoire installés.

- 1 Allumez l'ordinateur.
- 2 Appuyez sur la touche F10. Le menu du BIOS apparaît à l'écran. Confirmez la Total Installed Memory (Mémoire totale installée).

Les informations contenues dans le présent document peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

© Copyright 2004–2009 Hewlett-Packard Development Company, L.P.

Printed in

